



La gendarmerie de Pont-Audemer alerte les collégiens sur les dangers du harcèlement

Le collège Pierre et Marie Curie a mis en place un programme de prévention au harcèlement à destination de toutes les classes de l'établissement, en traitant divers thèmes comme l'égalité filles-garçons en 6e, le harcèlement classique en 5e, le cyberharcèlement en 4e et l'homophobie en 3e. Le vendredi 12 mai, l'adjudant Julien Ytournel, de la brigade de gendarmerie de Pont-Audemer, avait organisé une journée de sensibilisation au harcèlement et cyberharcèlement pour tous les élèves en classe de 4e.

La notion de répétition

L'adjudant Ytournel s'est appuyé sur un exemple concret : l'histoire d'une adolescente, bonne élève et plutôt heureuse dans sa vie qui, après avoir déménagé, arrive dans un nouveau collège où elle se retrouve harcelée par certains élèves. Une souffrance qui la poussera à se suicider. L'objectif de cette journée était de définir avec les élèves la notion de harcèlement et donner des clés pour repérer les victimes concernées, et savoir comment réagir au moindre doute.

Le harcèlement se définit comme la répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet, une dégradation des conditions de vie de la victime. Il s'agit d'une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle se traduit par des conséquences sur la santé physique ou mentale. Le harcèlement peut revêtir différentes formes : moral, physique, sexuelle, cyber, scolaire ou téléphonique.

Le harcèlement est une infraction qualifiée de délit réprimé par l'article 222-33-2-2 du Code pénal. Pour moins de 8 jours d'ITT, il est prévu une peine maximum de 3 ans de prison et 3 000 € d'amende. Pour plus de 8 jours d'ITT, 5 ans de prison et 75 000 € d'amende. Et pour tentative de suicide ou suicide, 10 ans de prison et 150 000 € d'amende. Ces peines sont applicables à partir de 13 ans. **"Vous pouvez signaler des faits de harcèlement aux forces de sécurité en déposant une main courante, simple déclaration qui n'engendre aucune poursuite à l'égard de l'auteur, mais qui constitue un début de preuve pour engager une enquête ou une plainte et ainsi informer la**

justice qu'une infraction a été commise. L'objectif est de sanctionner l'auteur présumé des faits, après enquête et décision du procureur de la République", informe l'adjudant Ytournel

Le gendarme a également insisté sur les dangers d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. **"Rien ne s'efface sur les réseaux, ni les écrits, ni les photos que vous divulguez. Alors je rappelle aux jeunes filles de ne jamais accepter de poster des "nudes" même s'il s'agit d'une demande de leur petit ami".**

Signaler une situation de harcèlement

Il n'est jamais facile pour un élève de signaler un fait de harcèlement par peur de passer pour une "balance" ou d'être lui-même harcelé. **"Il est préférable d'en parler à un adulte, chez soi ou au collègue, qui prendra en charge la situation et vous protégera",** rassure l'adjudant Ytournel. Il est possible de contacter les plateformes d'écoute, pour les victimes et les témoins : le 3020 en cas de harcèlement scolaire et le 3018 pour le cyberharcèlement. Cette dernière plateforme dispose de procédures de signalement accélérées pour faire supprimer les comptes ou les contenus en quelques heures sur les réseaux.

Julie Vitry, professeur d'espagnol au sein du collège, rappelle qu'**"au niveau du collège, il a été mis en place, depuis la rentrée 2022, la brigade pHARe, un dispositif national de lutte contre harcèlement qui a déjà fait ses preuves. Elle se compose de cinq personnes : la professeure d'anglais Virginie Verron, l'infirmière Jessica Meichel, l'assistante d'éducation Alicya Outamazirt, la conseillère principale d'éducation Laurène Magdeleine, et moi-même, ainsi que des élèves de 3e nommés ambassadeurs, aptes à recevoir tous signalements de harcèlement. Des boîtes aux lettres, disposées dans divers points stratégiques de l'établissement, permettent de déposer, en toute discrétion, des signalements par écrit".**

Les élèves ambassadeurs de cette année vont quitter le collège en juin. Un appel à candidatures est en cours pour les futurs ambassadeurs qui seront nommés à la rentrée prochaine.

De notre correspondante Marie-Christine Devillers

Julie Vitry, professeur d'espagnol et référente de la brigade pHARe (à gauche), l'Adjudant Julien Ytournel de la brigade de proximité et Laurence Magdeleine, CPE et référente de la brigade pHARe MCD

